

## COMMUNE DE MORIAT

### Avis de mise à enquête publique suite à la révision du Zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de MORIAT en date du 27 juillet 2018, il est procédé à une enquête publique relative au projet de révision du plan de zonage d'assainissement sur le territoire du bourg de Moriat dans le Département du Puy-de-Dôme. Cette enquête publique est organisée en vue de l'approbation de la révision du plan de zonage d'Assainissement de Moriat.

Le dossier d'enquête publique correspondant sera déposé pendant une durée d'un mois dans la mairie de Moriat, soit du 10 septembre au 09 octobre 2018 inclus.

Toute personne peut prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture de la mairie ainsi que sur le site internet [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr). Pendant le délai d'enquête, les observations éventuelles sur le projet peuvent être consignées directement sur les registres d'enquête prévus à cet effet à la mairie ou adressées par écrit à :

**Monsieur le Commissaire-enquêteur – Mairie de Moriat – 12 Place Pouget 63340 MORIAT,**

Ou par mail à [mairie.moriat@wanadoo.fr](mailto:mairie.moriat@wanadoo.fr), lequel les annexera au registre.

Est désigné en qualité de Commissaire-enquêteur, Monsieur Dominique DAURIAT, Ingénieur Fonction Publique en retraite.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et horaires suivants à la mairie de Moriat

- Le mardi 11 septembre 2018 de 9h à 12h.
- Le mardi 09 octobre 2018 de 14h 30 à 18h.

Dans un délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur transmet l'ensemble du dossier, y compris le registre d'enquête ainsi que son rapport et ses conclusions motivées à la mairie de Moriat et tenue à la disposition du public ainsi que sur le site internet [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.